



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information

# Rapport de maintenance ANSSI-CC-2025/39-M01

## **SCR700U**

**version B**

**Certificat de référence : ANSSI-CC-2025/39**

Paris le 23/6/2026 | 09:35 CEST

*Vincent Strubel*



## AVERTISSEMENT

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de cette nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information  
Centre de certification  
51, boulevard de la Tour Maubourg  
75700 Paris cedex 07 SP

[certification@ssi.gouv.fr](mailto:certification@ssi.gouv.fr)

## 1 Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2025/39,SCR700U, version A, 10/12/2025.
[MAI]	Procédure : Continuité de l'assurance, référence ANSSI-CC-MAI-P-01.
[IAR]	<i>HEIMDALL IAR Impact Analysis Report from Product Revision A to Product Revision B, ref. SEC269, version 1.1, 03/04/2026.</i>
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.</i>
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, 2 juillet 2014.</i>

## 2 Identification du produit maintenu

Le produit objet de la présente maintenance est « SCR700U, version B » développé par la société IDEMIA.

Le produit « SCR700U, version A » a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2025/39 (référence [CER]).

La version maintenue du produit est identifiable par les éléments détaillés dans la cible de sécurité [ST] au chapitre 1.6 « *TOE Description* ».

## 3 Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) mentionne que les modifications suivantes ont été opérées :

- Correction de bugs.

## 4 Fournitures applicables

Le tableau ci-dessous liste les fournitures, notamment les guides applicables au produit maintenu. La dernière colonne identifie l'origine de la prise en compte par l'ANSSI du document correspondant. En particulier, [R-M01] référence la présente maintenance.

[GUIDES]	<i>Guidance and functional specification Secure Bootloader, ref. TEP142, version 1.8, 02/02/2026.</i>	[R-M01]
	<i>Security Guidance HEIMDALL, ref. TEP 145, version 3.0, 02/04/2026.</i>	[R-M01]
	<i>Technical Datasheet SCR700U, référence TEP 128, version 1.9, 27/05/2025.</i>	[CER]
	<i>Errata sheet SCR700U, référence TEP 135, version 1.0, 13/02/2024.</i>	[CER]
	<i>Cortus APS3CD Programmers' Reference Manual, version 3_0_8-2012.</i>	[CER]
	<i>Preparative Procedure for HEIMDALL AGD_PRE, référence TEP144, version 1.0, 24/04/2024.</i>	[CER]
[ST]	Cibles de sécurité de référence: <i>HEIMDALL version B Security Target</i> , ref. SEC237, version 6.1, 07/05/2026 ; Version publique : <i>HEIMDALL version B Security Target</i> , ref. SEC249, version 2.1, 07/05/2026.	[R-M01]
[CONF]	<i>HEIMDALL rev B Configuration list</i> , ref. SEC243, version 3.1, 07/05/2026.	[R-M01]

## 5 Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée.

## 6 Reconnaissance du certificat

### Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>1</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



### Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>2</sup>, des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



---

<sup>1</sup> La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : [www.sogis.eu](http://www.sogis.eu).

<sup>2</sup> La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : [www.commoncriteriaportal.org](http://www.commoncriteriaportal.org).